

Exemple d'attestation

Respect des délais de paiement

(attestation de forme positive)

Nota :

Lorsque l'attestation est établie par un commissaire aux comptes qui n'exerce pas de mandat au sein de l'entité concernée, les informations à attester peuvent ne pas être issues de comptes ayant fait l'objet d'un audit et donc nécessiter des vérifications plus étendues que celles qu'il aurait effectuées en tenant compte de sa connaissance de l'entité et de ses comptes acquise dans le cadre de son mandat s'il en avait exercé un.

Au surplus, quand bien même ces informations seraient issues de comptes ayant fait l'objet d'un audit, les obligations de secret professionnel qui s'imposent au commissaire aux comptes ayant certifié ces comptes font obstacle à ce que ce dernier communique avec le commissaire aux comptes choisi par l'entité pour établir l'attestation.

Ainsi, le commissaire aux comptes choisi pour établir l'attestation considère la nature et la complexité des données à attester et adapte la nature et l'étendue de ses travaux en conséquence et selon le niveau d'assurance à obtenir.

Attestation d'un commissaire aux comptes relative à ... [à préciser] pour ... [[l'exercice clos le ... [date]] ou [la période du ... au ...]]

Au ... [Représentant légal de l'entité]¹,

En réponse à votre demande, nous avons établi la présente attestation sur les informations ... [à préciser] figurant dans le document ... [le cas échéant, préciser le titre du document et les informations concernées lorsque le document établi par l'entité comprend des informations non couvertes par l'attestation du commissaire aux comptes] ci-joint et établi dans le cadre de ... [préciser le contexte]² pour [l'exercice clos le ... [date de clôture] [ou la période du ... au ...]].

[Ce document fait ressortir un montant de ... [nature de l'information] de ... [montant exact]] [Lorsque plusieurs informations sont attestées, la nature des informations et le montant exact sont à indiquer pour chacune d'elles].

[Ce document, initialisé aux seules fins d'identification, fait ressortir un montant de ... [nature de l'information] de ... [montant exact]] [Lorsque plusieurs informations sont attestées, la nature des informations et le montant exact sont à indiquer pour chacune d'elles].³

Ces informations ont été établies [sous la responsabilité de ... [préciser l'organe ou le membre de la direction ayant produit les informations concernées] de ... [nom de l'entité] ou sous votre responsabilité] [le cas échéant : à partir des livres comptables ayant servi à la préparation des comptes [annuels ou consolidés] pour l'exercice clos le ... [date de clôture] [, étant précisé que ces comptes n'ont pas fait l'objet d'un audit] ⁴]. [Les méthodes et les principales hypothèses utilisées pour établir ces ... [informations]⁵ sont précisées dans le document ci-joint].⁶

Il nous appartient de nous prononcer sur la conformité, dans tous ses^{Erreur ! Signet non défini.} aspects significatifs, de ces informations avec ... [les dispositions issues de textes légaux et réglementaires ou les stipulations du contrat ... [à préciser] pour [la période du [date] au [date] ou pour l'exercice clos le [date]].

[Il ne nous appartient pas en revanche de remettre en cause les hypothèses retenues par la direction de ... [nom de l'entité] [le cas échéant, et, en particulier, de donner une interprétation au ... [intitulé du

¹ Le destinataire de l'attestation est généralement le président directeur général ou le directeur général (en cas de dissociation des fonctions dans la société anonyme), le président de la SAS (ou le directeur général ou le directeur général délégué désigné par les statuts et ayant les mêmes pouvoirs que le président), le gérant de la société à responsabilité limitée ... ou un membre de la direction dûment habilité ou bien l'organe (compétent ou délibérant) de l'entité auquel l'attestation est destinée. Il est identifié par sa fonction au sein de l'entité (par exemple : « Au directeur général », « Au collège de gérance », ...) ou bien en indiquant : « Aux ... préciser les membres de l'organe délibérant : Actionnaires, Associés, ... » ou « Au ... organe compétent ».

² Reprendre le contexte indiqué dans le document joint à l'attestation.

³ Dans ce cas, il convient d'identifier le document par exemple au moyen d'un tampon « initialisation pour besoin d'identification » ou « pour identification seulement ».

⁴ Le membre de phrase entre crochets est ajouté, le cas échéant, lorsque les informations concernées sont issues de comptes qui n'ont pas fait l'objet d'un audit.

⁵ Ou bien : Les modalités d'élaboration de ces ... [informations].

⁶ Cette phrase est ajoutée si le commissaire aux comptes le juge utile, par exemple lorsque le document émis par l'entité nécessite qu'une description des méthodes de calcul, des principales hypothèses utilisées par l'entité pour établir les informations, ainsi que des interprétations retenues relatives aux clauses contractuelles, objet de l'attestation, soit également présentée.

contrat]]. [Le cas échéant, Celles-ci comprennent notamment ... [à compléter]]⁷.

[Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur ... [par exemple, l'exactitude de ... [à compléter] ou ...]].⁸

Notre intervention, qui ne constitue ni un audit ni un examen limité, a été effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes.

Nos travaux ont consisté [, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection,] à ... [description de la nature des contrôles mis en œuvre et des limites éventuelles, par exemple :

- prendre connaissance des dispositions légales, réglementaires ou contractuelles relatives aux délais de paiement applicables qui nous ont été communiquées par votre ... [entité] ;
- prendre connaissance des procédures mises en place par votre ... [entité] pour produire les informations figurant dans le document joint ;
- prendre connaissance des procédures⁹ mises en place par votre ... [entité] pour s'assurer du respect des dispositions légales, réglementaires ou contractuelles relatives aux délais de paiement qui lui sont applicables ;
- apprécier si ces procédures sont de nature à permettre à votre ... [entité] de s'assurer du respect des dispositions légales, réglementaires ou contractuelles relatives aux délais de paiement qui lui sont applicables ;
- vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection l'application effective de ces procédures sur [la période du [date] au [date] ou l'exercice clos le [date]] ;
- s'enquérir des correspondances portant sur des réclamations concernant des retards de paiement ou tout litige avec des fournisseurs ou clients en rapport avec des retards de paiement ;
- vérifier [le cas échéant, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection] que les informations résultant de l'application de ces procédures concordent avec [les données sous-tendant la comptabilité ou internes en lien avec la comptabilité, par exemple : telles que notamment, la comptabilité analytique ou des états de gestion] ;
- effectuer les rapprochements nécessaires entre les informations résultant de l'application de ces procédures et la comptabilité dont elles sont issues et vérifier qu'elles concordent avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes [annuels ou consolidés] de l'exercice clos le ... [date de clôture] de votre ... [entité] [étant précisé que ces comptes [annuels ou consolidés] n'ont pas encore été approuvés par [votre assemblée générale ou la décision collective des associés ou l'assemblée des associés ou ...]] ;
- examiner l'apurement des rapprochements bancaires ;
- s'enquérir auprès de la direction de votre ... [entité] de l'existence d'éventuels événements postérieurs à la date d'établissement du document destiné à être joint à l'attestation susceptibles d'affecter les informations objet de l'attestation ou la présentation qui en est faite.
- [le cas échéant, autres travaux que le commissaire aux comptes estime nécessaires].

⁷ Si le commissaire aux comptes le juge utile.

⁸ Si le commissaire aux comptes le juge nécessaire. Ce paragraphe peut être utilisé notamment lorsque le commissaire aux comptes ne se prononce pas sur certaines informations, par exemple : l'exactitude de clefs de répartition.

⁹ Le cas échéant, préciser les procédures concernées (achats, investissements, règlement des fournisseurs, ...).

Conclusion sans observation

Sur la base de nos travaux, nous attestons de la conformité, dans tous ses aspects significatifs, des informations figurant dans le document joint relatives aux délais de paiement pratiqués par votre... [entité] avec les dispositions légales, réglementaires et contractuelles qui lui sont applicables.

Conclusion avec observation(s)

Sur la base de nos travaux, la conformité, dans tous ses aspects significatifs, [des informations [figurant dans le document joint *ou* relatives à ... [à compléter] *ou* objet de l'attestation] avec [les dispositions ... [citer les références du texte légal ou réglementaire concerné] *ou* les dispositions des statuts *ou* les stipulations du contrat ... [à préciser] [ou des modalités appliquées par ... [nom de l'entité] pour déterminer les ... [informations] avec celles décrites dans le document joint]] appelle de notre part les observations suivantes : ...

[À préciser].

Impossibilité de conclure

En raison de [à préciser], nous ne sommes pas en mesure d'attester ... [les informations figurant dans le document joint *ou* relatives à ... [à compléter] *ou* objet de l'attestation *ou* [à adapter aux objectifs de l'intervention]].

Remarques utiles permettant au destinataire final de mesurer la portée et les limites de l'attestation

[Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.]¹⁰

[Les travaux mis en œuvre pour les besoins de la présente attestation ne sont pas destinés à remplacer les diligences que les tiers ayant eu communication de cette attestation [y compris les parties à ... [intitulé du contrat]] pourraient par ailleurs mettre en œuvre [dans le cadre de ce ... [intitulé du contrat]], et nous ne portons pas d'avis sur leur caractère suffisant au regard de leurs propres besoins.]¹¹

[Notre responsabilité à l'égard de ... [nom de l'entité] est définie par la loi française et nous n'acceptons aucune extension de notre responsabilité au-delà de celle prévue par notre lettre de mission. Nous ne sommes redevables et n'acceptons aucune responsabilité vis-à-vis de tout tiers [, y compris les banques/établissements financiers (ainsi que tout emprunteur, agent ou toute autre partie à ... [intitulé du contrat]), étant précisé que nous ne sommes pas partie à ... [intitulé du contrat]]. Nous ne pourrions être tenus responsables d'aucun dommage, perte, coût ou dépense résultant d'un comportement dolosif ou d'une fraude commise par les administrateurs, les dirigeants ou les employés de ... [nom de l'entité] [ou de l'exécution de ... [intitulé du contrat] ou en relation avec celui-ci.]¹²

¹⁰ Cette phrase est ajoutée si le commissaire aux comptes le juge utile au regard du contexte d'établissement et de diffusion de l'attestation.

¹¹ Si le commissaire aux comptes le juge utile au regard du contexte d'établissement et de diffusion de l'attestation. Ce paragraphe peut être utilisé, par exemple, en cas d'attestation sur des ratios dans le cadre de contrats d'emprunt bancaire pour signifier que l'attestation ne remplace pas les diligences que le banquier peut lui-même mettre en œuvre pour ses propres besoins.

¹² Si le commissaire aux comptes estime utile au regard du contexte d'établissement et de diffusion de l'attestation de préciser les limites de sa responsabilité.

[Cette attestation est régie par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou de la présente attestation, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.]¹³

[Lieu, date et signature]

¹³ Si le commissaire aux comptes l'estime utile, lorsque l'attestation est susceptible d'être utilisée en dehors du territoire de la République française ou hors du champ de compétence d'un tribunal français.